

« L'ignorance coûte plus cher  
que l'information »  
John F. Kennedy



15 juin 2009  
N° 932  
Chaque lundi  
Depuis 1990  
ISSN 1143-2594

# La Lettre des Juristes d'Affaires

## Cette semaine

- > **Patrick Dunaud et Emmanuel Draï chez Winston & Strawn** (page 2)
- > **De nombreux cabinets sur l'émission d'obligations échangeables en titres Danone par Eurazeo** (page 4)
- > **Chicago, troisième pôle du secteur juridique aux Etats-Unis** (page 5)

## LE CHIFFRE

# 2015

C'est la date à laquelle devrait être inauguré le futur TGI de Paris aux Batignolles, dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement. Il compterait une surface de 80000 m<sup>2</sup>, dont une tour de 150 m de haut.

## PRE-RAPPORT LEGER : DU « LOURD » POUR LES VICTIMES



Par Christophe Ayela et Vincent Nioré, cabinet Ayela Semerdjian

Récemment, le Président de la République a souhaité que les victimes puissent avoir accès à un avocat « à la minute de l'agression subie » après avoir annoncé, en janvier, vouloir « construire la procédure pénale digne de notre siècle ». Il soulignait à juste titre que « parce qu'ils sont auxiliaires de justice et qu'ils ont une déontologie forte, il ne faut pas craindre leur présence [des avocats] dès les premiers moments de la procédure... ».

Sur cette présence de l'avocat dès le début de l'enquête, il faut cependant observer une distance entre les conclusions du pré-rapport Léger et le discours officiel.

En effet, le comité Léger précise que « la présence de l'avocat dès les premières auditions est susceptible d'entraver et de ralentir le déroulement de l'enquête alors que ce sont généralement les premières investigations qui se révèlent déterminantes de la vérité », tout en prévoyant d'instituer le Procureur de la République comme directeur d'enquête et unique autorité de poursuite avec un contrepoids, le juge de l'enquête et des libertés disposant de pouvoirs de contrôle annoncés comme importants.

Reste ainsi à la victime la possibilité de saisir le juge de l'enquête et des libertés (JEL, conçu comme un arbitre) aux fins d'obtenir des actes d'enquête supplémentaires ou une décision de renvoi en matière criminelle.

En effet, au plan du déclenchement de l'action publique le comité préconise « de préserver l'intégralité des droits des victimes... Si le Procureur décide de ne pas poursuivre les faits dénoncés ou si un délai de trois mois s'est écoulé depuis le dépôt de la plainte, la victime pourra saisir le juge de l'enquête et des libertés. Ce juge aura le pouvoir d'ordonner au Parquet d'enquêter ».

Or, le comité reproduit l'ensemble des restrictions imposées aux victimes en matière de déclenchement de l'action publique en subordonnant la recevabilité de la plainte à l'inertie du Parquet comme c'est le cas depuis la loi du 1<sup>er</sup> mars 2007. Rien d'innovant sur ce point sinon un recul du droit d'agir en justice.

Il est clair que la victime – personne physique ou institutionnel – doit pouvoir déclencher l'action publique et non pas être soumise au bon vouloir du Ministère public que sacralise le système d'opportunité des poursuites d'autant que le comité Léger ne dit rien sur le pouvoir du JEL de rejeter la plainte, ni sur la voie de recours contre une décision de rejet.

La réforme de la procédure pénale ne peut être pervertie par un renoncement aux principes fondamentaux dégagés depuis plus d'un siècle (Arrêt Atthalin, 1906) en faveur des victimes qui, instrumentalisées par une politique sécuritaire, régressent paradoxalement au plan procédural par un enfermement dans un système où le Parquet est l'organe tout puissant du déclenchement de l'action publique, maître absolu de l'enquête, soumis au pouvoir exécutif.

Plus que jamais, l'avocat de la victime doit pouvoir déclencher l'action publique en étant présent dès la première minute de l'enquête avec accès au dossier.

Espérons du JEL qu'il se donnera les moyens de contrôler effectivement l'action du Parquet tant il est vrai qu'en vertu du principe de l'égalité des armes, face à un Parquet puissant doivent se dresser des avocats investis de pouvoirs identiques.

# Ils font l'actualité

## Télex

### > Arsene Taxand, cabinet d'avocats spécialisés en fiscalité, a conclu un accord de partenariat avec la Junior-Entreprise de l'Ecole Polytechnique : XProjets.

Le projet permettra au cabinet d'avocats de proposer à ses clients une approche des problématiques de fiscalité de la recherche et du développement (R & D), comme les questions de crédit impôt recherche, de prix de transfert, etc. de manière globale et dans tous les secteurs d'activité. « *Nous disposons d'une expertise fiscale reconnue avec le réseau Taxand. Grâce à ce partenariat nous allons disposer en plus d'une expertise scientifique d'une immense qualité dans tous les domaines d'activité qui nous permettra d'apporter à nos clients des compétences adaptées et spécifiques* », explique Alain Recoules, associé d'Arsene Taxand et initiateur du projet.

### > Lovells a promu Marie-Charlotte Diriar en tant que counsel dans son département de Droit social.

L'équipe se compose ainsi de deux associés, Philippe Thomas et Jean-Marc Albiol, un counsel et six collaborateurs. Marie-Charlotte Diriar est avocate depuis 2000. Avant de rejoindre Lovells, elle avait notamment travaillé chez McLoughlin & Associés et Kahn & Associés.

### > Ernst & Young société d'avocats et le magistère Droit des affaires de l'université Paul Cézanne Aix-Marseille ont remis les prix du trophée du meilleur jeune fiscaliste.

La cérémonie, qui se déroulait le 27 mai à la bibliothèque de l'Ordre, a récompensé Camille Perez de l'université Paul Cézanne, en présence de Philippe Parini, directeur général des finances publiques.

## Patrick Dunaud et Emmanuel Draï chez Winston & Strawn

Winston & Strawn annonce l'arrivée de Patrick Dunaud et Emmanuel Draï et de trois de leurs collaborateurs : Bénédicte Michel, Natacha Levine et Maxime de Guillenchmidt. Tous les cinq, spécialisés dans les litiges en matière de propriété intellectuelle et de droit des sociétés, ont développé une expertise originale dans les domaines de la responsabilité



sociale des entreprises (RSE), de la *compliance* et de la gestion des risques. Ils arrivent en provenance de Latham & Watkins où Patrick Dunaud avait la responsabilité du groupe Contentieux. Patrick Dunaud bénéficie d'une expérience contentieuse dans les domaines de la propriété intellectuelle, du droit des sociétés et des marchés de capitaux. Emmanuel Draï a créé et développé avec lui le



groupe de travail dédié à la RSE chez Latham. Les deux associés partageaient la responsabilité, au plan international, de l'équipe *Securities litigation et professional liability*. « *Leurs pratiques sont le complément idéal de nos activités dans les domaines de la propriété intellectuelle (notamment en média, technologies de l'information et marques de luxe), et des contentieux stratégiques* », a déclaré Vincent Sol, managing partner de Winston & Strawn.

## Une équipe en restructuring chez Freshfields

Nicolas Morelli et Céline Nezet quittent Gide Loyrette Nouel pour créer un pôle restructuring au sein du département contentieux de Freshfields. Nicolas Morelli, 33 ans, a enseigné le droit civil et le droit commercial à l'université d'Aix-Marseille III avant de rejoindre un cabinet d'avocats aux Conseils, où il était plus particulièrement en charge des litiges portés devant la Chambre commerciale de la Cour de cassation. Il a ensuite travaillé pendant trois ans au sein de l'équipe *Restructuring & Insolvency* de Gide. Nicolas Morelli intervient en droit des entreprises en difficulté et a participé à de nombreux mandats *ad hoc* et procédures de conciliation, côté débiteurs et créanciers. Céline Nezet, 28 ans, a débuté sa carrière au sein de l'équipe *Restructuring & Insolvency* de Gide. Elle est notamment intervenue dans le cadre de rachats d'entreprises en difficulté. Elle a également été impliquée dans plusieurs procédures de conciliation autant pour des débiteurs que des créanciers. L'équipe Restructuration de Freshfields à Paris est coordonnée par Antonin Besse (associé Finance) et Alan Mason (associé Corporate).

## Viguié Schmidt et une partie de Vivien Juvigny fusionnent

Nicolas Viguié et Yves Schmidt se rapprochent d'Olivier de Juvigny, Iñaki Saint-Esteben, Etienne Gouesse et leurs collaborateurs, en provenance de Vivien & Juvigny, ainsi que de Frédéric Peltier en provenance de Clifford Chance. Nicolas Viguié et Yves Schmidt dont le cabinet, créé en 2003, est une référence en matière de droit des sociétés et droit boursier, accueillent ainsi leur homologue Frédéric Peltier, qui exerçait comme associé dans ces mêmes domaines

chez Clifford Chance depuis dix ans, ainsi que l'équipe concurrence d'Olivier de Juvigny et Iñaki Saint-Esteben et l'équipe droit de la santé et contentieux de la responsabilité d'Etienne Gouesse. Le cabinet Viguié Schmidt Peltier Juvigny sera dédié aux opérations complexes de rapprochement ou de cession d'entreprises, au droit et au contentieux boursier, à la résolution des conflits entre actionnaires, au droit français et européen des concentrations et de la concurrence et au droit de la santé et comptera seize avocats. Ce rapprochement s'inspire « *d'une vision commune de leur métier d'avocat et des objectifs partagés par les six associés* », mais n'est pas le signe d'une « *volonté de croissance* », selon Yves Schmidt. Le cabinet va continuer de faire du sur-mesure...

## Maïté Lavrilleux en restructuring chez Kahn & Associés

Kahn & Associés annonce l'arrivée de Maïté Lavrilleux, en qualité d'associée en charge du nouveau département Restructuring et de l'activité LBO. « *Les compétences de Maïté Lavrilleux en restructuring complètent parfaitement les aptitudes de nos équipes M&A/corporate/private equity et droit social. Elle donne un nouvel élan à notre développement* », a commenté Daniel Kahn, fondateur du cabinet. Agée de 37 ans, Maïté Lavrilleux a débuté sa carrière en 1995 chez Borden Ladner Gervais au Canada, avant de rejoindre en 1996 le cabinet parisien spécialisé en fusions-acquisitions de Michel Cardin, puis Ernst & Young en 1999, Poulain & Associés en 2005, et enfin Proskauer Rose en 2008, où elle était chargée des activités de *private equity* sur les aspects transactionnels et de restructurations.



# Affaires

## Jones Day, Darrois et Debevoise sur le renforcement de Verbund dans Poweo

Entré au capital de Poweo en avril 2006, Verbund a décidé d'augmenter sa participation dans l'entreprise en acquérant la participation de 13,4 % détenue par Charles Beigbender ainsi que sa holding Gravitation. A l'issue de cette opération, Verbund, actionnaire actuellement à hauteur de 29,8 % du capital de Poweo, détiendra 43,2 % du capital et des droits. Le prix d'acquisition par action Poweo est de 29 euros, représentant une prime de 58 % par rapport au dernier cours de bourse (1<sup>er</sup> juin 2009). Cette opération marque la fin du

pacte d'actionnaires et de l'action de concert entre Verbund, Gravitation et Charles Beigbender. Trois nouveaux représentants vont être cooptés au conseil d'administration de l'entreprise en remplacement de Carine Beigbender, Constantin Pellissier et Grégoire Chertok. Charles Beigbender, continuera à contribuer au développement du groupe en restant président du conseil d'administration de Poweo. Il sera également en charge, en tant que consultant, de certains chantiers stratégiques pour l'entreprise. Loïc Capéran sera nommé directeur général.

Poweo envisage par ailleurs de lancer une augmentation de capital d'un montant maximal de 75 millions d'euros, en fonction des conditions de marché, à laquelle ses actionnaires pourront souscrire au prorata de leur participation dans le capital de la société. **Jones Day** assistait Verbund avec **Renaud Bonnet**, associé, **Charles Gavoty**, **Claire Malrieu** et **Anne Kerneur**. **Darrois Villey Maillot Brochier** représentait les cédants avec **Olivier Diaz**, associé, et **Fabrice Veverka**. **Pierre Clermontel**, associé de **Debevoise & Plimpton** conseillait Poweo.

## Télex

> **UI Gestion annonce la levée du fonds de capital développement « M. 15 », pour un premier closing d'un montant de 50 millions d'euros.** Les fonds, levés depuis fin 2008, provenaient pour une partie d'investisseurs institutionnels (CDC Entreprises, et Dahlia Partners, un fond de fonds sponsorisé par Natixis Private Equity) et pour l'autre des bailleurs de fonds (Crédit Mutuel, Predica) et des personnes physiques. **Proskauer Rose** conseillait UI Gestion avec **Olivier Dumas** et **Daniel Schmidt**, associés.

> **Chequers Partenaires et Pechel Industries Partenaires ont acquis la participation de la famille Catteau et d'Amber Master Fund au sein de Store Electronic Systems.** Ils détiennent aujourd'hui 29 % du capital de la société, spécialisée dans les systèmes d'étiquetage électronique de gondole destinés à la grande distribution. **Sullivan & Cromwell** conseillait Chequers Partenaires et Pechel Industries Partenaires avec **Dominique Bompont**, associé, et **Audrey Ellis**. **Jean-François Louit**, associé Corporate de **Wilinski Scottot & Associés**, et **Lucilia Grilo** conseillaient les actionnaires vendeurs et la société.

> **Apsys et Foncière Euris, ont mis fin à leur accord de partenariat relatif aux projets de centres commerciaux en France et en Pologne.** Les participations de Foncière Euris dans les sociétés portant les projets en développement ont été cédées à Apsys. Les centres commerciaux en travaux de Grenoble et Orléans en France, et de Gdynia en Pologne, sont repris par Foncière Euris. **Herbert Smith** conseillait Apsys avec **Bruno Basuyaux**, associé et **Benjamin Prouvost**. **Orrick Rambaud Martel** assistait Foncière Euris avec **Jean Pierre Martel**, associé, assisté par **Alexis Marraud des Grottes**.

## Salans et Manceau sur une question de droit international inédite en France

Dans un jugement en date du 11 février 2009, le tribunal de commerce de Paris a apporté un regard neuf sur l'application de l'article 370 du Code de procédure civile. Le tribunal était saisi d'une demande de la Banque Franco-Yougoslave, soupçonnée d'avoir été utilisée par Slobodan Milosevic pour contourner les sanctions internationales. En cours d'instance, la Yougoslavie, puis la Banque nationale de Yougoslavie ont disparu. Le demandeur a alors fait valoir que la Banque nationale de Serbie serait la même entité que la Banque nationale de Yougoslavie qui aurait simplement changé de dénomination. En rejetant cette argumentation, le tribunal affirme que la disparition de l'État de la République fédérale de Yougoslavie a entraîné la disparition de la Banque nationale de Yougoslavie et que la Banque nationale de Serbie est une nouvelle entité juridique, banque centrale d'un nouvel État, la République de Serbie. Le tribunal a en outre considéré que l'article 370 du Code de procédure civile relatif à l'interruption de l'instance s'applique à une personne morale. Il a ainsi fait application de cette disposition dans le cadre exceptionnel de la disparition d'une banque centrale. Chez **Salans**, **François Froment-Meurice**, associé, **Rémi Barousse**, of counsel, assistés de **Jean-Patrice Bouchet** et de **Gilles Especel**, conseillaient la Banque nationale de Yougoslavie puis la Banque nationale de Serbie. **Gilbert Manceau**, du cabinet éponyme, représentait la Banque Franco-Yougoslave.

## Jones Day obtient un arrêt inédit sur la vente groupée d'ordinateurs et de systèmes d'exploitation

Dans un arrêt en date du 7 mai, la cour d'appel de Montpellier a, pour la première fois, jugé en France que la vente groupée d'ordinateurs et de systèmes d'exploitation n'était pas constitutive d'une vente liée. Le contentieux opposait l'entreprise Dell au Ministère public pour motif d'infraction de vente subordonnée. Les magistrats ont considéré qu'en installant sur ses machines des systèmes d'exploitation permettant l'utilisation immédiate du produit fini qu'elle fabrique et commercialise, la société Dell répond à la demande de la majorité des consommateurs, pour qui il serait difficile et sans doute onéreux de procéder à cette installation. Dès lors, la cour a estimé que le logiciel de système d'exploitation n'est que l'un des composants de l'ordinateur, au même titre que le processeur ou le disque dur. Par conséquent, il ne peut être reproché au fabricant de ne pas mentionner le prix de ce dernier sur sa facture, celui-ci étant intégré dans le prix de l'ordinateur, car nécessaire à son fonctionnement. Le système de distribution des ordinateurs n'est donc, pour l'instant, pas remis en cause. Cet arrêt se situe dans la droite ligne de celui de la CJCE du 23 avril dernier, dans lequel la Cour a considéré que le droit communautaire s'oppose à une réglementation nationale qui interdit toute offre conjointe faite par un vendeur à un consommateur. **Laurent Martinet**, associé de **Jones Day**, **Ozan Akyurek** et **Virginie Balusseau** représentaient Dell contre le Ministère Public.



# Affaires

## Télex

> **Maporama Solutions, spécialisé dans les logiciels et services de géolocalisation destinés aux entreprises, a repris les actifs de Maporama International, via sa holding d'investissement.**

Cette reprise du fond de commerce de Maporama International intervient à la suite de son placement en liquidation judiciaire le 30 mars dernier. **Norton Rose** conseillait Maporama Solutions avec **Anne-Sylvie Vassenaix-Paxton**, associée Corporate-Finance, assistée de **Glenn Le Louarn** et **Jan Dobrzensky**. **Virginie Verfaillie-Chavaux**, associée de **Bremont & Associés**, représentait le liquidateur de l'entreprise.

> **Les groupes Arrivé et LDC ont conclu un contrat de cession portant sur 100 % du capital.**

Dès la levée de cette condition suspensive, LDC deviendra unique actionnaire du groupe Arrivé, détenu conjointement et depuis 1975 par la famille éponyme, la coopérative CIAB et l'établissement financier Unigrains. **De Pardieu Brocas Maffei** représentait les actionnaires du groupe Arrivé avec **Patrick Jaïs**, associé, et **Alexandre Brugière**. **Fidal** conseillait LDC avec **Jean-Louis Péan**, associé.

> **Les deux fondateurs de Decision News Media (DNM) ont cédé 100 % des titres de leur société au groupe britannique de presse professionnelle William Reed Business Media (WRBM).**

DNM est spécialisée dans l'édition en ligne de sites d'actualité quotidienne à destination des décideurs des industries agro-alimentaires, de la nutrition, de la pharmacie et de la cosmétique. **Landwell** représentait WRBM avec **Alain Chedal** et **Nicolas Granier**, associés. **Reed Smith** conseillait les cédants avec **Lucas d'Orgeval**, associé, et **Grégory Camus**.

## De nombreux cabinets sur l'émission d'obligations échangeables en titres Danone par Eurazeo

**E**urazeo a placé 610 millions d'euros d'obligations échangeables en titres Danone auprès d'investisseurs, ce qui correspond à environ 2,5 % du capital du groupe alimentaire français. La société d'investissement pourrait porter ce montant à 700 millions d'euros en cas d'exercice de la totalité d'une option de surallocation consentie à BNP Paribas et Calyon, chefs de file de l'opération. Cette émission, qui porte initialement sur environ 40 % des titres Danone détenus par Eur-

azeo par l'intermédiaire de sa filiale Legendre Holding 22, « s'inscrit dans la stratégie annoncée de monétisation de sa ligne Danone, considérée comme une réserve de trésorerie », indique la société. Ces obligations ont une maturité de cinq ans et porteront un taux d'intérêt compris entre 5,75 % et 6,50 %. **Veil Jourde** conseillait Eurazeo en corporate et droit boursier, avec **Jean Veil** et **Pierre Deval**, associés. **Bredin Prat** est également intervenu avec **Olivier Assant**, associé et **Joël Corcessin**

(corporate et marchés de capitaux), **Renaud Streichenberger**, **Yves Rutschmann**, **Pierre-Henri Durand**, associés et **Anne Rober** (fiscalité). **Gide Loyrette Nouel** assistait la société en financement avec **Arnaud Duhamel**, **Eric Cartier-Million**, associés, **Marc-Etienne Sébire**, **Julien Sébastien** et **Laetitia Jouglain**. **Debevoise & Plimpton** conseillait les banques BNP Paribas et Calyon avec **Marc Castagnède** et **Pierre Clermontel**, associés, assistés de **Philippe Tengelmann** et **Rudolf Goldschmidt**.

## Gide, Lefèvre Pelletier et A&O sur la vente immobilière des 3 Quartiers

Hammerson a cédé l'immeuble « Les Trois Quartiers », situé dans le quartier de La Madeleine à Paris, à la société MGPA pour un montant de 210 millions d'euros. Il génère un loyer annuel de 19,8 millions d'euros. Sur le montant global de l'acquisition, 140 millions d'euros ont été financés par dette et 30 millions d'euros par un prêt vendeur venant de Hammerson. Westdeutsche Immobilienbank AG, Landesbank Hessen-Thüringen-Girozentrale et Deutsche Postbank AG sont respectivement intervenus en qualité d'agent et de co-arrangeur pour le premier, et en qualité de co-arrangeurs pour les deux autres. **Gide Loyrette Nouel** conseillait MGPA avec **Eric Martin Imperatori**, associé, **Arnaud Moutet** et **Antoine Mary**. **Lefèvre Pelletier & associés** représentait Hammerson avec une équipe dirigée par **Philippe Lefèvre**, associé. **Allen & Overy** est intervenu en tant que conseil des banques, avec une équipe pilotée par **Christophe Jacquemin**, associé en banque & finance et **Jean-Dominique Casalta**, associé en immobilier transactionnel, assistés de **Paul Lombard**, **Caroline Delavet** et **Magali Béraud**.

## Gide et Fidal mettent en place un partenariat entre ITM Entreprises et Kiabi

ITM Entreprises et Kiabi ont conclu un protocole d'accord ayant pour objet la mise en place d'un partenariat via une société commune. L'opération permettra de développer un réseau de commissionnaires affiliés, composé notamment de points de vente actuellement exploités sous l'enseigne Vêti. Kiabi annonce ainsi la reprise de près d'une centaine de magasins sous enseigne Vêti, actuellement

exploités par le groupement d'indépendants Les Mousquetaires. Cette opération est toujours soumise à l'approbation de l'autorité de la concurrence et devrait être effective en mars 2010. **Fidal** représentait Kiabi avec une équipe animée par **Nicolas Genty** et **Frédéric Puel**, associés en concurrence-distribution, **Franck Bernauer**, associé en corporate, **Pascal Dewavrin**, associé en droit fiscal, et composée de **Benoît Roucher**, **Sandrine Michineau**, **Laurent François-Martin**, **Stéphanie Tournié**, **Stéphanie Le Coq De Kerland** et **Cécile Fabre**. **Gide Loyrette Nouel** conseillait le groupement ITM Entreprises avec **Yann Utzschneider**, associé en concurrence, **Olivier Dauchez**, associé en droit fiscal, **Matthieu Roy** en corporate, ainsi que **Lucile Gaillard**, **Sylvain Beaumont**, **Magali Delaire** et **Marc Solovei**.

## Loyve, Weil Gotshal et Jones Day sur la seconde levée de fonds de Goojet

Goojet annonce sa seconde levée de fonds d'un montant de 6 millions d'euros. Cette opération a été réalisée auprès des investisseurs historiques de la start-up toulousaine (Elaia Partners, l'IRDI-ICSO et Partech International), rejoints par Orkos Capital. Ce tour de table porte ainsi à 8,3 millions d'euros l'investissement total dans Goojet, après une première opération réalisée en décembre 2007. Le site web s'affiche désormais comme le premier media social mobile français, avec une communauté de 300 000 utilisateurs. **Loyve Avocats** assistait Goojet avec **Laurent Soucaze** et **David Morel**. **Weil Gotshal & Manges** conseillait Orkos Capital avec **Frédéric Cazals**, associé, et **Romy Richter**. **Jones Day** représentait les investisseurs historiques avec **Renaud Bonnet**, associé, et **Anne Kerneur**.

## L'œil sur...

# Chicago, troisième pôle du secteur juridique aux États-Unis

La capitale du Midwest compte quelques-unes de ces grandes firmes qui font la réputation internationale du secteur *legal* américain. Tour d'horizon des particularités du marché de droit à Chicago.

Il ne se passe pas une semaine sans que l'un des grands cabinets d'affaires de Chicago, comme ses homologues new-yorkais ou californiens, n'annonce la suppression de postes. La capitale du Midwest compte quelques-unes de ces gigantesques firmes qui ont fait la fortune du secteur du conseil juridique américain... mais aujourd'hui, Baker & McKenzie, DLA Piper, Kirkland & Ellis ou Sidley & Austin qui furent, au moins en partie, fondées à Chicago, doivent comme les autres se serrer la ceinture. « Les entreprises ne sont plus disposées à verser des honoraires aussi importants que ces dernières années. Elles se tournent vers des fournisseurs tout aussi efficaces, mais moins chers », observe Robert Yates, rédacteur en chef du *Chicago Lawyer Magazine*, un mensuel destiné aux avocats de la ville et de l'Etat de l'Illinois.

### Une ville industrielle

L'économie locale repose néanmoins sur de solides bases. « La ville a réussi sa reconversion après la crise industrielle, contrairement aux autres agglomérations de la région », assure Jean-Baptiste de Boissière, consul général de France à Chicago. Plusieurs groupes d'envergure mondiale ont installé leur siège sur les bords du lac Michigan, à l'image de Mc Donald's, des laboratoires pharmaceutiques Abbot et Baxter ou de l'agro-alimentaire Kraft foods. L'arrivée du constructeur Boeing, en 2001, a renforcé la position de centre aérien, ferroviaire et logistique de la région. La

bourse de Chicago, spécialisée dans la cotation des matières agricoles et des produits dérivés, fait de la ville le deuxième centre financier après New York. Pendant longtemps, les cabinets d'affaires new-yorkais ne pensaient pas pouvoir être concurrencés par des firmes de Chicago. « Les entreprises internationales, notamment, considéraient qu'il était plus chic de faire appel à un avocat de Manhattan », estime Lynne Ostfeld, une avocate qui exerce en solo, notamment pour le compte de PME françaises. « Les avocats de Chicago avaient tendance à se cantonner aux affaires locales. Seuls quelques-uns avaient ouvert un bureau à Washington, pour se rapprocher du pouvoir politique. Puis la mondialisation des échanges a modifié la donne », raconte Stephen Carlson, associé chez Sidley Austin, un cabinet qui comptait « 150 avocats en 1972 et en emploie aujourd'hui 1800 dans une dizaine de pays ».

### Moins international que New York

Le monde des cabinets d'affaires du Midwest demeure pourtant moins international que celui de New York. Parmi les 500 praticiens qui travaillent chez Sidley Austin à Chicago, on ne compte pratiquement aucun étranger. Chicago n'est pas non plus Los Angeles. Certes, « comme la Californie, l'Illinois affiche une spécialité en droit de la propriété intellectuelle », avance Gregory Gulliver, fondateur du groupe Eclipse, qui compte une quinzaine d'avocats répartis dans les

deux Etats. « Mais les clients ne sont pas les mêmes. A Los Angeles, le secteur du divertissement domine, alors qu'à Chicago, il s'agit d'entreprises industrielles ou des services », poursuit-il. Connie Limperis, associée du même cabinet, estime que la profession n'affiche pas le même profil dans les deux villes. « A Los Angeles, les transports en commun fonctionnent mal. Il faut utiliser sa voiture pour se rendre aux rendez-vous et rencontrer ses confrères. Il en résulte une pratique assez individuelle de la profession. En revanche, à Chicago, les cabinets sont situés en centre-ville, comme le tribunal. Du coup, les avocats se retrouvent plus volontiers au sein de leur association professionnelle », avance-t-elle. Chicago cultive aussi le « sens de la communauté », explique Joshua Rosenstein, avocat spécialisé dans la défense des compagnies d'assurance sur la santé. « Les gens ont vécu ou étudié ici, ils défendent leur ville ».

La profession ne cache pas sa fierté d'avoir vu accéder l'un des siens à la Maison Blanche. Barack Obama avait moins de trente ans lorsqu'il effectua un stage estival chez Sidley Austin, où travaillait Michelle Robinson, qui deviendra sa femme. Stephen Carlson s'en souvient. « Il a effectué un projet pour moi durant 15 jours. Je peux assurer que c'est vraiment un type bien. Mais quand j'ai voulu, récemment, me procurer la note que j'avais écrite à son sujet, j'ai constaté qu'elle avait disparu du service des ressources humaines », raconte-t-il...

Olivier Razemon

## Télex

► **La fusion avoués-avocats est en marche.** Le 1<sup>er</sup> janvier 2010 débutera la période transitoire d'un an au cours de laquelle les avoués pourront exercer en même temps la profession d'avocat, et ainsi se constituer leur clientèle. Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les avoués deviendront automatiquement avocats et les justiciables pourront se faire représenter en appel par leur avocat de première instance ou par tout avocat du ressort de la cour d'appel. Le projet de loi détermine également les conditions d'indemnisation des avoués pour la perte de leur office qu'ils ne pourront plus céder. Un acompte pourra leur être versé en début d'année prochaine. Le texte prévoit enfin un accompagnement pour les salariés des études d'avoués.

► **Christian Charrière-Bournazel a annoncé l'ouverture d'une pépinière pour les jeunes avocats « pour une partie en juin et pour l'ensemble en septembre prochain ».** Objectif : permettre à ceux qui ont prêté serment depuis moins de deux ans, et n'ayant pas encore trouvé de collaboration ou venant de la perdre, « d'être domiciliés à peu de frais dans un lieu où ils pourront disposer, en fonction de leurs besoins, d'un bureau pour recevoir leurs premiers clients ».

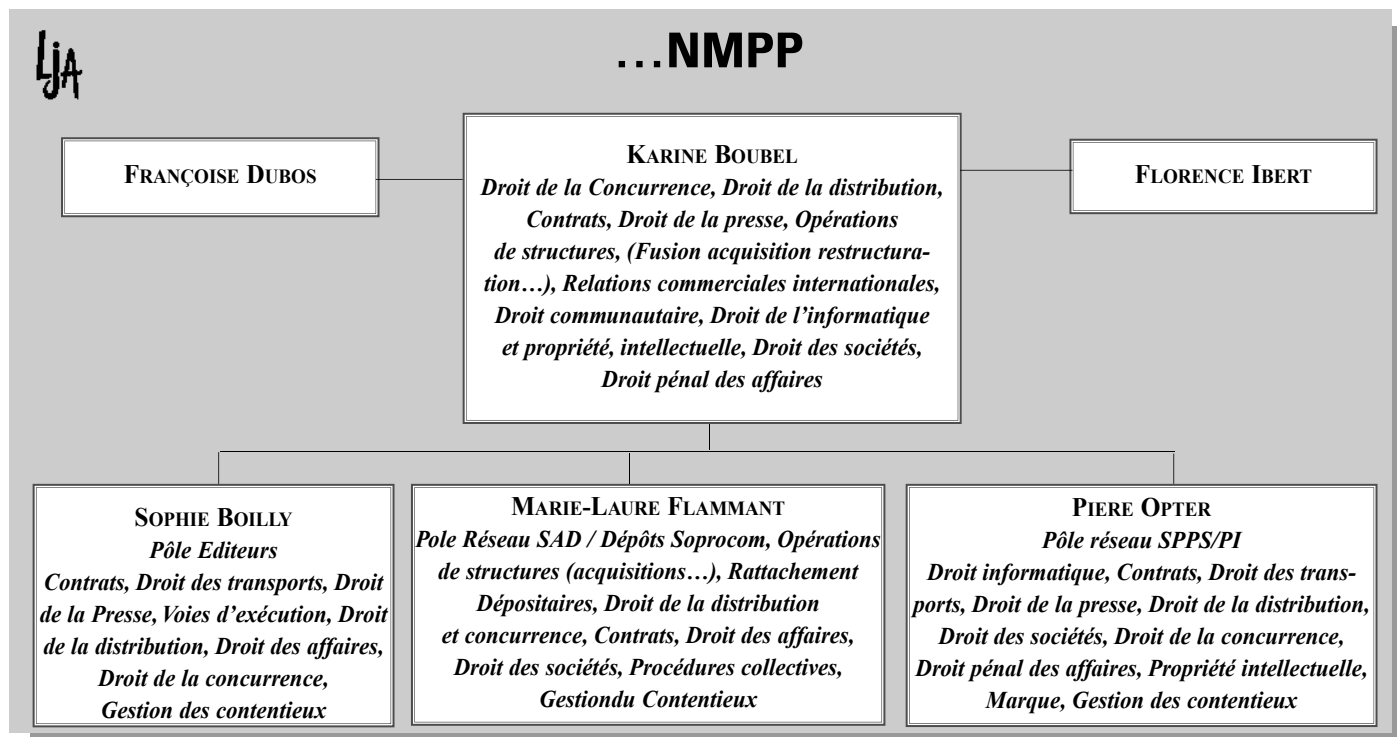


Réaliser une enquête de satisfaction

Une fiche pratique proposée par Caroline Neveux et Maria Dias, Jurimanagement & Juricommunication

En ligne sur notre site [www.juriforum.fr](http://www.juriforum.fr)

# L'équipe de...



## L'entreprise

Fondé en 1947 quelques jours après la promulgation de la loi Bichet, les NMPP ont pour vocation d'assurer et de promouvoir la diffusion de la presse écrite. Ils distribuent 85 % des quotidiens et magazines vendus au numéro en France et dans une centaine de pays étrangers. Avec un volume d'affaires annuel de 2,56 milliards d'euros, ils pilotent directement une cinquantaine de dépôts et une dizaine de filiales à l'étranger. SARL au capital de 50 000 euros, les NMPP sont détenues à 51 % par les éditeurs, regroupés en 5 coopératives, et à 49 % par Hachette qui a un rôle d'opérateur. Face à la baisse de la vente au numéro, à la déferlante des gratuits, le groupe a modernisé sa structure en quelques années. Il a notamment lancé SARRA, un logiciel permettant d'éviter les ruptures de stocks dans les magasins grâce aux réassorts automatiques. Il a également mis en ligne son propre site Internet grand public pour aider les consommateurs à trouver les titres recherchés au plus proche de chez eux.

## La direction juridique

Composée de trois juristes, quatre assistantes ayant des missions juridiques et d'une directrice juridique, l'équipe est expérimentée et autonome. Chaque juriste est chargé d'un périmètre d'intervention dont il gère l'ensemble de l'activité opérationnelle et les contentieux. Deux d'entre eux sont d'anciens avocats. La directrice juridique, Karine Boubel, se dit « *contre le monopole d'activité du directeur juridique* », et donne « *toute sa confiance à son équipe* ». Ainsi, elle n'intervient que ponctuellement dans la gestion particulière de dossiers et se charge pour sa part de projet transverses, notamment de contrats, de problématiques juridiques des filiales et des questions de droit de la concurrence. « *Les NMPP sont en position dominante sur le marché de la vente de la presse au numéro ce qui engendre de nombreuses problématiques juridiques passionnantes en matière de concurrence* ». Karine Boubel est membre du comité exécutif et se dit sollicitée lors des réflexions stratégiques et opérationnelles de la direction générale.

## Karine Boubel



« *Mon métier est une vocation. Je me suis toujours destinée au métier de conseil juridique en entreprise* », explique Karine Boubel. Après une maîtrise à Paris II, elle part suivre des cours de droit nord-américain à l'Université de Montréal pendant six mois. Elle rentre en France et obtient un DESS Juriste d'affaires et le DJCE de l'Université de Caen. Elle débute ensuite sa carrière au sein du groupe Usinor, dans la branche inox. En 1996, elle se voit confier un poste de juriste à l'IRSID, le laboratoire de recherche du groupe situé en Lorraine, avant d'intégrer le pôle juridique Est du groupe en charge des affaires juridiques d'une trentaine de sites industriels et de l'IRSID. En décembre 98, elle décide de rejoindre le groupe Elior. Trois ans plus tard, elle est nommée responsable juridique de l'ensemble des l'activité restauration en entreprise en France. Elle rejoint le groupe NMPP en juillet dernier et devient rapidement directrice juridique. « *J'ai toujours été intriguée par le fait qu'un journal publié à 1h du matin soit distribué quatre heures plus tard à l'autre bout de la France. Le dynamisme du groupe et l'engagement de Remy Pflimlin m'ont également convaincu de l'intérêt de ce poste* », précise-t-elle.

## Ses conseils

Le groupe confie ses dossiers de droit des affaires, transport et contentieux à **Frédéric Dereux** du cabinet **PDGB**, à **Françoise Choisel de Monti**, **Daniel Costan** du cabinet **Costan & Rivoir** et **Jean-Michel Orefice**. Des dossiers de droit des sociétés sont confiés à **Sophie de Senilhes** de **PMR & Associés**. Coté droit pénal, des affaires sont confiées à **Bérenger Tourné** du cabinet Alinea. **Alain Georges** et **Frédéric Pradelles** du cabinet **Latham & Watkins** traitent des problématiques de droit de la concurrence, tandis que **Laurent Szuskin** intervient en matière de propriété intellectuelle.



# Annonces

Tél. : 01 76 73 30 94

## La Lettre des Juristes d'Affaires TARIF CARRIÈRES

Module	Formats L x H en mm	Prix
1/8 page	85 x 55	655 €
1/4 page	85 x 115	895 €
1/2 page	175 x 115	1515 €

Tarif valable au 01/01/2009 en Euros HT (TVA 19,60 %).

### • Frais techniques

Conception et réalisation : nous consulter

### • Éléments techniques

Film noir, trame 133 / Fichier Pdf qualité « impression »

### • Remise des éléments techniques ou textes

Tous les mercredi avant 12h00 pour parution le lundi suivant

### Contact

**Gaspar BELEZA**

Tél. : 01 76 73 30 94

gbeleza@wolters-kluwer.fr

La Lettre des Juristes d'Affaires  
1 rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison Cedex  
Fax : 01 76 73 48 99

## CABINET DE TRADUCTIONS BONNEFOUS



LA RÉFÉRENCE DE LA TRADUCTION JURIDIQUE

PLUS DE 30 ANS D'EXPÉRIENCE

TOUTES LANGUES

TRADUCTIONS JURÉES

DEVIS GRATUITS ET IMMÉDIATS : [www.bonnefous.com](http://www.bonnefous.com)

TÉL 01 45 53 23 13

E-mail : [bonnefous@bonnefous.com](mailto:bonnefous@bonnefous.com)

**RecruLex.com**  
Emploi Juridique et Fiscal

## L'EMPLOI JURIDIQUE ET FISCAL

Retrouvez ces annonces et d'autres encore sur [www.recrulex.com](http://www.recrulex.com)

### PROMOTEUR IMMOBILIER

- Recherche un(e) **Juriste Contentieux** H/F
- Exp. : min. 4 ans dans une fonction similaire acquise au sein d'un cabinet d'avocats ou d'un service contentieux d'un promoteur immobilier
- Contrat : CDI
- Ville : Ris-Orangis

### VEOLIA TRANSPORT

- Recherche un(e) **Juriste Projets** H/F
- Exp. : min. 4 ans au sein d'un cabinet d'avocats ou une société renommés et de dimension internationale
- Contrat : CDI
- Ville : Paris XVI

Réf. : 719130

### MARKEM-IMAJE

- Recherche un(e) **Juriste Droit des Affaires Internationales** H/F
- Exp. : 4 à 5 ans dans un environnement industriel international ou le cas échéant en cabinet d'avocats
- Contrat : CDI
- Ville : Valence

### JURIPOLE AVOCATS

- Recherche un(e) **Avocat(e) Collaborateur(trice)** H/F
- Exp. : minimum 4 ans
- Contrat : Libéral
- Ville : Montpellier

Réf. : COLL1

### TEAM RH

- Recherche un(e) **Associé(e) Droit Fiscal** H/F
- Exp. : non spécifié
- Contrat : Libéral
- Ville : Paris

Réf. : Team1571

### DENTON WILDE SAPTE

- Recherche un(e) **Responsable Juridique Droit de la Consommation et Propriété Intellectuelle** H/F
- Exp. : minimum de 8 à 10 ans
- Contrat : CDI
- Ville : Saint-Denis

Réf. : 000117

**www.recrulex.com**  
Membre du Groupe Les Jeudis

Pour diffuser vos annonces sur RecruLex.com et dans la LJA, contactez Edouard Lapeyrère au 01 53 76 25 26.  
E-mail : [elapeyrere@recrulex.com](mailto:elapeyrere@recrulex.com)

# Événements

## QUELLE STRATEGIE PATRIMONIALE EN PÉRIODE DE CRISE ? Focus sur quelques solutions au regard de l'actualité fiscale



### LE SUJET

Dans un contexte de crise financière et économique, il est plus que jamais indispensable d'évaluer les risques afin de mieux protéger son épargne et adopter une stratégie patrimoniale anti crise.

**Comment la crise peut-elle permettre de réorganiser l'immobilier d'entreprise ?  
Peut-on anticiper la transmission de son patrimoine malgré la récession ?  
Comment optimiser la gestion des contrats d'assurance vie ?  
Quid des actifs boursiers ?**

La *Lettre des Juristes d'Affaires*, en partenariat avec les rédactions du Lamy Patrimoine, de Droit & Patrimoine, du Lamy Fiscal et de France-Amériques, a demandé à d'éminents spécialistes de répondre à ces questions et d'envisager les stratégies patrimoniales à adopter en période de crise.

### LES INTERVENANTS

#### Pascal JULIEN SAINT-AMAND

Notaire à Paris, Groupe ALTHÉMIS  
Ancien avocat fiscaliste,  
Chargé d'enseignement à l'ESCP et à l'Université  
Paris-Dauphine

#### Bertrand SAVOURÉ

Notaire à Paris, Groupe ALTHÉMIS  
Chargé d'enseignement à l'Université Paris  
Panthéon-Sorbonne et Paris-Dauphine

#### Judith SÉBILLOTTE-LEGRIS

Conseil en Gestion de Patrimoine,  
Associé-Gérant de Score Patrimoine,  
Ancien Avocat,  
Chargé d'enseignement à l'Université  
Paris-Dauphine

### Modalités d'inscription

• Date : Mercredi 24 Juin 2009

• Heures : de 8h45 à 11h30

• Lieu :  
Salons France-Amériques,  
9 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris

• Tarifs :  
– abonné à la LJA : 377 € HT  
– non abonné LJA : 498 € HT  
(TVA : 19,6 %)

• Contact :  
Sylvie Deniseau, tél. : 0 825 08 08 00,  
matineesdebats@lamy.fr

• Le dossier de documentation  
remis aux participants de la matinée  
est disponible au tarif de 220 € HT  
(TVA : 19,6 %).

## BILLET



### IL SUFFIT D'Y CROIRE

Par Jacques Lehré, président de DecidersHub M & A (DH-MA)

Cette fois c'est sûr, la reprise du M & A c'est pour la rentrée de septembre ! La nouvelle circule, la rumeur enfle, mélange d'observations rationnelles, de « wishful thinking » et d'incantations

vaudoues. Finies les longues journées à repasser cent fois en revue son carnet de contacts, et à se demander si le client appelé la semaine passée ne trouvera pas un peu lourd qu'on l'appelle à nouveau pour savoir si un deal – mon Dieu, un deal enfin ! – ne serait pas à l'horizon. Ah le bon vieux temps où on refusait les transactions avec une moue dédaigneuse. « C'est un peu petit, je peux vous adresser à un collègue qui prend ce genre d'opérations »... Mais cette fois, c'est sûr, la période des vaches maigres se termine ! Quelqu'un a même entendu parler d'une transaction potentielle – rien n'est sûr – qui pourrait démarrer – mais ça reste à confirmer – sur le mois de juillet. La reprise est là, c'est pour la rentrée vous dis-je !

### LA LIGNE IMAGINAIRE

A Camberwell, en Angleterre, une femme a reçu une amende de 960 euro pour avoir stationné sur un emplacement... autorisé. Des employés municipaux ont en effet soulevé le véhicule, peint deux lignes jaunes, puis remis la voiture à sa place. L'amende était passée à plus de 2500 euros lorsqu'elle a finalement été annulée, au bout de deux mois. La jeune femme s'est également vu offrir une compensation de 171 euros, pour avoir mis la charrue avant les... lignes.